

Les tarifs

Familles de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou

Forfait Mensuel	Quotient familial inférieur ou égal à 900 €	Quotient familial Entre 901 € et 1150 €	Quotient familial Supérieur ou égal à 901 € et 1150 €
1er enfant	10,00 €	11,00 €	12,00 €
2ème enfant	8,00 €	9,00 €	10,00 €
3ème enfant et suivants	2,00 €	4,00 €	6,00 €

Familles extérieures à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou

Forfait Mensuel	Quotient familial inférieur ou égal à 900 €	Quotient familial Entre 901 € et 1150 €	Quotient familial Supérieur ou égal à 901 € et 1150 €
1er enfant	15,00 €	16,00 €	17,00 €
2ème enfant	14,00 €	15,00 €	16,00 €
3ème enfant et suivants	3,00 €	6,00 €	8,00 €

En cas de présence ponctuelle, chaque présence matin ou soir sera facturée 2 €

Une vérification du nombre de présence au mois sera réalisée afin de permettre la forfaitisation, si cette dernière est financièrement plus intéressante pour chaque enfant.

Contact

Directrice: Mélanie LESAGE 05 62 79 88 22 enfance-gragnague@loisireduc.org

Directeur: Guy SOLVIGNON 05 61 74 67 95 enfance-lapeyrouse@loisireduc.org

Directeur: Yannick OLLIVIER 05 62 79 85 01 enfance-verfeil@loisireduc.org



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud

Accueil de Loisirs Associé à l'École

GRAGNAGUE, LAPEYROUSE FOSSAT, VERFEIL

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions prise par le Conseil de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou la tarification des prestations des Accueils de Loisirs déléguées à l'association Loisirs Education & Citoyenneté vont prendre une forme forfaitaire. Cette décision intervient dans le cadre d'une harmonisation des tarifs au niveau du territoire.

Les tarifs changeront dès le 4 janvier 2010, et seront basés sur le quotient familial. Il sera demandé aux familles de fournir les justificatifs nécessaires à l'application de leurs droits. En outre, une tarification à la présence de l'enfant reste encore possible.

www.cc-coteauxdugirou.fr

Chaque directeur des Accueils de Loisirs est naturellement à votre disposition pour répondre à toutes vos questions relatives à cette modification tarifaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations distinguées.

Daniel CALAS

Président de la Communauté de
Communes des Coteaux du Girou